



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20
24

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL
DU 16 AVRIL 2025

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. 601.303.24.f

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

Tout au long du présent message, les abréviations et symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux :

-	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
n.d.	Donnée non disponible
n.q.	Non quantifiable
CHF	Francs suisses
mio	Million
mrd	Milliard
%	Pour cent
Δ	Différence
$\emptyset$	Moyenne
>	Supérieur à
<	Inférieur à
EPT	Équivalents plein temps

TABLE DES MATIÈRES

A	RAPPORT ANNUEL	3
	APERÇU DES RÉSULTATS	7
	1 DONNÉES DE BASE	9
	ACTIFS	10
	ENGAGEMENTS	12
	CAPITAL PROPRE	14
	INVESTISSEMENTS	15
	COLLABORATEURS	16
	2 SECTEURS	17
	21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES	17
	22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	18
	23 SECTEUR DES ENTREPRISES	20
	24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES	22
	3 CARACTÉRISTIQUES	25
	31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES	25
	32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION	28
	33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION	30
	34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE	32

APERÇU DES RÉSULTATS

Le compte consolidé 2024 de la Confédération (CCC) s'est soldé par un excédent de 11,3 milliards. Chacun des trois secteurs a obtenu un résultat clairement positif. Alors que celui du secteur des entreprises est resté plus ou moins stable (2,1 mrd), le résultat des deux autres secteurs, à savoir l'administration fédérale (1,7 mrd) et les assurances sociales (7,5 mrd), a nettement progressé par rapport à l'année précédente.

APERÇU DES RÉSULTATS

mio CHF	2023	2024	Δ 2023-24 val. abs.
Compte de résultats			
Résultat de l'exercice	8 394	11 350	2 956
Secteur de l'administration fédérale	313	1 697	1 384
Secteur des entreprises	2 087	2 146	59
Secteur des assurances sociales	5 994	7 507	1 513
Bilan			
Capital propre	68 269	80 020	11 751
Compte des flux de fonds			
Total des flux de fonds	-9 815	7 989	17 804
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	15 660	20 842	5 183
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-11 175	-19 713	-8 537
Flux de fonds provenant des activités de financement	-14 299	6 859	21 158
Personnel			
Effectifs en équivalents plein temps	156 663	159 005	2 341

RÉSULTAT ANNUEL POSITIF

Le compte de résultats a clos l'exercice sur un excédent de 11,3 milliards, soit une progression de 3,0 milliards par rapport à 2023. Cette nette amélioration est principalement imputable à l'évolution favorable des recettes fiscales du secteur de l'administration fédérale et au résultat positif des placements des assurances sociales.

Le *secteur de l'administration fédérale* enregistre un excédent de 1,7 milliard (0,3 mrd en 2023). L'amélioration du résultat par rapport à l'année précédente est due, en particulier, aux recettes supplémentaires issues de l'impôt fédéral direct (+ 2,0 mrd). La croissance du produit de la TVA (+ 1,8 mrd) est essentiellement liée au relèvement de 0,4 point de pourcentage du taux de TVA décidé dans le cadre de la réforme AVS 21. Les recettes supplémentaires obtenues à ce titre sont versées intégralement à l'AVS (1,1 mrd en 2024). Les recettes de la Confédération ayant progressé, les parts revenant aux cantons enregistrent une évolution qui leur est proportionnelle (+ 0,5 mrd).

Le *secteur des entreprises de la Confédération* affiche un bénéfice de 2,1 milliards (comme en 2023). Ont notamment contribué à ce résultat annuel positif Swisscom (1,5 mrd) et la Poste (0,3 mrd). La plupart des autres entreprises de la Confédération ont, elles aussi, enregistré un résultat positif ou équilibré.

Le *secteur des assurances sociales* a obtenu un excédent de 7,5 milliards (6,0 mrd en 2023). D'un montant de 3,0 milliards, les résultats de leurs placements ont à nouveau progressé par rapport à l'année précédente (1,9 mrd en 2023). En particulier l'AVS

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Ses chiffres concernent l'administration fédérale ainsi que les entreprises et les assurances sociales de la Confédération.

(2,8 mrd) et l'assurance-chômage (1,3 mrd) ont contribué au résultat de répartition positif de 4,5 milliards (4,1 mrd en 2023). Le bon résultat de répartition de l'AVS est surtout imputable aux recettes supplémentaires de la TVA, liées notamment au relèvement du taux de celle-ci en faveur de l'AVS.

Grâce au résultat annuel positif, le capital propre consolidé s'est accru en 2024, passant à 80,0 milliards (2023 : 68,3 mrd). En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales.

AFFLUX DE FONDS NETS EN 2024

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* ont atteint 20,8 milliards au total. Ont contribué à ce résultat positif non seulement les entreprises de la Confédération (7,7 mrd) et les assurances sociales (2,8 mrd), mais aussi et surtout le secteur de l'administration fédérale (10,4 mrd). Les afflux de fonds nets provenant d'impôts, en particulier, ont dépassé de quelque 10 milliards leur niveau de l'année précédente. La Confédération ne les conserve toutefois que temporairement, car ces afflux de fonds élevés proviennent, en majeure partie, de l'impôt anticipé.

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 19,7 milliards nets. Leur montant élevé est fortement marqué par l'acquisition de Vodafone Italia par Swisscom (7,4 mrd). Un montant de 11,0 milliards au total a été requis pour des investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été requis notamment dans les infrastructures de transport (routes : 2,1 mrd, infrastructures ferroviaires : 2,5 mrd) et les infrastructures de télécommunication (1,4 mrd). Des investissements ont également été effectués dans des biens-fonds ou des bâtiments (1,6 mrd), des biens meubles et d'autres immobilisations corporelles (1,5 mrd) ainsi que des logiciels (1,1 mrd). Ces investissements ont été accompagnés d'amortissements pour un montant de 8,8 milliards.

L'acquisition de Vodafone Italia par Swisscom se reflète aussi dans les *afflux de fonds liés aux activités de financement*, qui se sont montés à 6,9 milliards. Elle a été financée principalement au moyen d'emprunts et de prêts bancaires. Les afflux de fonds nets issus des emprunts (+ 5,7 mrd), des prêts bancaires (+ 3,0 mrd) et des engagements liés aux opérations de mise en pension de titres (+ 4,4 mrd) se sont accompagnés de sorties de fonds nettes, enregistrées en particulier au titre des papiers monétaires (- 5,3 mrd). D'autres sorties de fonds ont concerné les avoirs de clients et les autres engagements financiers (- 0,4 mrd) ainsi que les versements de dividendes (- 0,6 mrd).

Le résultat final est un afflux de fonds de 8,0 milliards. Les liquidités et placements financiers à court terme ont donc augmenté de 8,0 milliards par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

Les effectifs ont augmenté de 2341 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'exercice précédent. Ils ont été accrus notamment aux CFF (+ 582 EPT), à la Poste (+ 519 EPT), à Swisscom (+ 457 EPT), dans l'administration générale de la Confédération (+ 366 EPT), à RUAG MRO (+ 330 EPT) et dans le domaine des EPF (+ 107 EPT). Les effectifs ont en revanche diminué chez RUAG International (- 176 EPT), notamment en raison de la vente partielle de secteurs de l'entreprise.

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération. Le *compte de la Confédération*, pour sa part, concerne uniquement l'administration fédérale centrale. Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au chap. A 33.

1 DONNÉES DE BASE

ACTIFS

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, transports ferroviaires) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements en cours sont inscrits au bilan, tandis que les engagements potentiels sont gérés hors bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, les provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les montants maximaux pouvant être sollicités au titre des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 80 milliards au total. De ce total, un montant de 9 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 71 milliards.

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales. Des fonds sont considérés comme affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En 2024, ses investissements se sont montés à 11 milliards. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure a diminué de 8,6 milliards en raison des amortissements effectués.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 159 000 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (60 300 EPT) et celui des entreprises (98 700 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des organes d'exécution, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

56 MRD



LIQUIDITÉS

Le niveau élevé des liquidités disponibles est dû au manque de possibilités de placements. C'est pourquoi tant PostFinance que l'administration générale de la Confédération ont déposé des quantités importantes de liquidités auprès de la Banque nationale suisse.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 11 de l'annexe*

34 MRD



CRÉANCES / RÉGULARISATIONS

Le portefeuille des créances comprend principalement des créances issues de livraisons ou de prestations (6 mrd), des créances fiscales et douanières (11 mrd), des avoirs sur des caisses de compensation (5 mrd) et des comptes de régularisation d'actifs (9 mrd).

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 12 de l'annexe*

123 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers ont été effectués principalement dans des obligations. S'élevant à 68 milliards, leur part correspond à 55 % de l'ensemble des placements. Le solde est constitué de prêts (22 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 13 de l'annexe*



46 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur au bilan de l'infrastructure ferroviaire des entreprises contrôlées par la Confédération est de 38 milliards. De plus, les immobilisations en cours englobent des infrastructures ferroviaires pour un montant de 8 milliards.



35 MRD

ROUTES NATIONALES

La valeur au bilan du réseau actuel des routes nationales est de 25 milliards. De plus, les immobilisations en cours englobent, pour un montant de 10 milliards, des tronçons de routes nationales encore en cours d'aménagement.



33 MRD

BIENS-FONDS / BÂTIMENTS

La valeur des biens-fonds et des bâtiments est de 29 milliards, à laquelle s'ajoute un montant de 4 milliards pour les immobilisations en cours inscrites à l'actif. Des constructions d'une valeur élevée sont inscrites à l'actif tant pour le domaine militaire que pour le domaine civil (notamment les bâtiments des CFF et de l'administration ainsi que les bâtiments des EPF destinés à l'enseignement). Les biens-fonds détenus sont principalement liés à la construction de routes nationales et au domaine militaire.



16 MRD

BIENS MEUBLES / AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable des biens meubles et des autres immobilisations corporelles de la Confédération est de 16 milliards. Le matériel roulant et le parc de véhicules des entreprises de transport sont les éléments présentant la valeur la plus élevée (8 mrd).



8 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

La valeur des réserves de munitions de l'armée inscrites au bilan avec les stocks est de 3 milliards. Le matériel d'armement inscrit à l'actif au titre des immobilisations corporelles présente une valeur totale de 5 milliards (y c. acomptes). Il convient toutefois de noter que seuls les systèmes d'armement principaux sont portés au bilan. La valeur effective du matériel d'armement est donc nettement plus élevée.



11 MRD

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Inscrite au bilan uniquement pour Swisscom, la valeur des infrastructures de télécommunication est de 11 milliards.



3 MRD

LOGICIELS

Des systèmes informatiques et des logiciels sont inscrits au bilan avec les immobilisations incorporelles pour une valeur de 3 milliards.

152 MRD INFRASTRUCTURE

ENGAGEMENTS

308 MRD ENGAGEMENTS INSCRITS AU BILAN

90 MRD 

AVOIRS DE CLIENTS

Les engagements liés aux avoirs de clients, qui englobent les avoirs de clients de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral, s'élevaient à 90 milliards à la date de clôture du bilan.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 19 de l'annexe

106 MRD



EMPRUNTS / MARCHÉ MONÉTAIRE ET MARCHÉ DES PENSIONS DE TITRES

La Confédération se finance principalement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. Les besoins de financement des unités externalisées sont couverts, en majeure partie, par l'administration générale de la Confédération. Excepté l'administration fédérale, seules la Poste et Swisscom ont des dettes importantes sur le marché financier.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 19 de l'annexe

4 MRD



PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont estimés à 4 milliards en termes nets. Cette estimation se fonde sur un calcul actuariel qui dépend en majeure partie de l'évolution des taux attendue.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 21 de l'annexe

42 MRD



PROVISIONS

En raison du large éventail de ses activités, la Confédération est exposée à de nombreux risques ; pour parer à ces risques, des provisions doivent être constituées et inscrites au bilan. Une provision est comptabilisée lorsqu'un événement susceptible d'engendrer une sortie de fonds survient, mais que le montant exact qui sera requis et le moment précis du versement dû restent entourés d'incertitudes.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 20 de l'annexe

66 MRD



AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements portés au bilan comprennent notamment les engagements en cours (29 mrd), les autres engagements financiers (15 mrd), les comptes de régularisation de passifs (13 mrd) ainsi que les autres engagements à long terme des fonds spéciaux et des fonds affectés (6 mrd).

— Présentation détaillée : voir les chap. B 23 / 18, B 23 / 19 et B 23 / 22 de l'annexe



17 MRD

CAUTIONNEMENTS / GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération accorde des cautionnements à des tiers afin d'indemniser les prêteurs en cas de défaut de paiement de la part des preneurs de crédit. Grâce au cautionnement reçu de la Confédération, les preneurs de crédit peuvent emprunter à des conditions avantageuses. Les cautionnements actuellement susceptibles d'être utilisés s'élèvent à 17 milliards au maximum. Dans le cas de cautionnements pour lesquels le risque de perte peut être estimé avec une certaine fiabilité, une provision est constituée en vue de couvrir la perte attendue. Un engagement de 1 milliard est inscrit au bilan au titre des provisions destinées à honorer des cautionnements.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 23 de l'annexe



9 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans des banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Elles ne donnent lieu qu'à des versements de faible ampleur, le reste étant saisi avec les engagements conditionnels à titre d'engagements de capital.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 25 de l'annexe



10 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation se montaient à 10 milliards à la date de clôture du bilan. Les engagements d'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance (8 mrd) et les accords de principe (2 mrd).

— Présentation détaillée : voir le chap. B 23 / 26 de l'annexe

CAPITAL PROPRE

68 MRD CAPITAL PROPRE AFFECTÉ

4 MRD



ROUTES / TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Au cours des dernières années, le volume des apports versés au financement spécial pour la circulation routière et au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération par le biais des recettes fiscales affectées a été supérieur à celui des investissements effectués. Ces fonds excédentaires seront utilisés ultérieurement conformément à leur affectation.

- 3 MRD



INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Ces dernières années, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire ont été supérieures aux apports versés au fonds. C'est pourquoi le capital propre du fonds est négatif.

60 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est pris en compte dans la consolidation en tant qu'actif. Cet actif reste toutefois affecté à l'exécution des tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent, d'une part, les fonds et financements spéciaux attribués au capital propre et, d'autre part, les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de la nature de leurs activités, PostFinance et l'ASRE sont contraintes de se doter d'un certain volume de capital-risque.

- 3 MRD



AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre représente un montant résiduel au sein de l'ensemble du capital propre. Il correspond au cumul, au fil des années, des résultats qui ne sont ni affectés ni réservés à l'exécution de tâches spécifiques.

— Présentation détaillée : voir le chap. B 14 État du capital propre

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure diminue en raison des amortissements effectués.

		INVESTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS
	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	2,5 MRD	- 1,2 MRD
	ROUTES NATIONALES	2,1 MRD	- 1,8 MRD
	BIENS-FONDS / BÂTIMENTS	1,6 MRD	- 1,0 MRD
	BIENS MEUBLES / AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,5 MRD	- 2,0 MRD
	MATÉRIEL D'ARMEMENT	0,8 MRD	- 0,5 MRD
	TÉLÉCOMMUNICATIONS	1,4 MRD	- 1,1 MRD
	LOGICIELS	1,1 MRD	- 1,0 MRD

COLLABORATEURS

La Confédération offre 159 000 postes équivalents plein temps (EPT).
Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (60 300 EPT) et celui des entreprises (98 700 EPT).



17,0 MRD

SALAIRES

Salaires versés aux collaborateurs.



1,6 MRD

COTISATIONS AU 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales AVS, AI, APG, AC.



2,1 MRD

COTISATIONS AU 2^E PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur aux institutions de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent des différences en ce qui concerne les risques encourus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Unités administratives financées principalement par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale de la Confédération

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales (EPF)
Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)
Institut fédéral de métrologie (METAS)
Innosuisse
Pro Helvetia
Musée national suisse (MNS)

ENTREPRISES

Unités pas ou peu financées par l'impôt

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux (CFF)
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
RUAG International Holding SA
RUAG MRO Holding SA
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)
Service suisse d'attribution des sillons (SAS)
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
Assurance-invalidité (AI)
Régime des allocations pour perte de gain (APG)
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)
Assurance-chômage (AC)

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les recettes issues des activités opérationnelles ont enregistré une forte croissance de 6 %. Les dépenses liées aux activités opérationnelles affichent également une hausse notable (5 %). Il en découle un résultat annuel positif de 1,7 milliard.

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2023	2024	Δ 2023-24	
			val. abs.	en %
Recettes fiscales	74 784	79 245	4 461	6
Impôt fédéral direct	27 835	29 806	1 971	7
Impôt anticipé	6 445	6 913	467	7
Droits de timbre	2 181	2 398	217	10
Taxe sur la valeur ajoutée	25 148	26 930	1 782	7
Autres impôts à la consommation	7 992	7 988	-5	-0
Recettes fiscales diverses	5 183	5 211	28	1
Autres recettes relevant de la puissance publique	894	790	-104	-12
Recettes diverses	3 365	3 443	79	2
Recettes opérationnelles	79 042	83 478	4 435	6
Dépenses propres	-19 750	-20 347	-598	3
Dépenses de personnel	-8 916	-9 172	-256	3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	-7 526	-7 723	-197	3
Amortissements et dépréciations	-3 308	-3 453	-145	4
Dépenses de transfert	-58 312	-61 412	-3 100	5
Contributions au secteur des assurances sociales	-18 390	-19 827	-1 437	8
Contributions au secteur des entreprises fédérales	-3 370	-3 319	51	-2
Contributions aux cantons et aux tiers	-36 552	-38 267	-1 714	5
Part des cantons aux recettes de la Confédération	-7 425	-7 891	-466	6
Péréquation financière en faveur des cantons	-3 788	-4 033	-246	6
Indemnités aux cantons	-2 760	-2 986	-226	8
Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons	-3 044	-3 344	-300	10
Contributions à des organisations internationales	-2 224	-2 053	171	-8
Paiements directs versés dans l'agriculture	-2 791	-2 797	-6	0
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 941	-2 015	-74	4
Redistribution des taxes d'incitation	-799	-854	-55	7
Contributions aux institutions chargées d'encourager la recherche	-1 270	-1 248	21	-2
Autres contributions aux cantons	-3 147	-3 020	127	-4
Autres contributions à des tiers	-7 366	-8 024	-658	9
Dépenses opérationnelles	-78 062	-81 760	-3 698	5
Résultat opérationnel	980	1 718	738	
Recettes financières	672	919	247	37
Dépenses financières	-1 440	-1 334	106	-7
Résultat financier	-768	-415	354	
Résultat des participations	101	394	293	
Résultat de l'exercice	313	1 697	1 384	

RECETTES ISSUES DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

En 2024, les *recettes fiscales* se sont accrues, atteignant 79,2 milliards (+ 4,5 mrd). En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, tant le produit de l'impôt sur le bénéfice (+ 1,1 mrd) que celui de l'impôt sur le revenu (+ 0,9 mrd) se sont fortement accrus. Ce résultat positif est imputable, outre à la croissance économique robuste durant l'année d'échéance principale 2023 (+ 2,1 % en termes nominaux), à des recettes provenant des périodes fiscales antérieures. Le produit de l'impôt anticipé a, lui aussi, progressé (+ 0,5 mrd). À cela s'ajoutent les entrées élevées provenant des revenus d'intérêts, qui ont augmenté dans le sillage de la hausse des taux. Les recettes issues de la TVA ont fortement progressé (+ 1,8 mrd), en raison, avant tout, du relèvement de 0,4 % du taux de TVA en faveur de l'AVS et de la croissance économique.

D'un montant de 4,2 milliards, les *recettes non fiscales* se sont maintenues au niveau de l'année précédente. La Banque nationale suisse n'a distribué aucun bénéfice, ni en 2023, ni en 2024.

DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Dépenses de transfert

Les *dépenses de transfert* ont augmenté de 3,1 milliards pour atteindre 61,4 milliards. Des montants plus élevés ont en effet été versés aux assurances sociales (+ 1,4 mrd) ainsi qu'aux cantons et à des tiers (+ 1,7 mrd). En revanche, les versements destinés aux entreprises de la Confédération sont restés stables. Au sein des dépenses de transfert, un montant de 23,1 milliards a été requis pour les *dépenses de transfert internes* entre les deux autres secteurs de la Confédération et un montant de 38,3 milliards a été versé à des bénéficiaires non compris dans le périmètre de consolidation (*dépenses de transfert externes*).

Dépenses de transfert internes (23,1 mrd) : un montant de 19,8 milliards a été versé aux *assurances sociales* en 2024 (+ 1,4 mrd). De ce total, 15,0 milliards étaient destinés à l'AVS, 4,2 milliards à l'AI et 0,6 milliard à l'assurance-chômage. L'augmentation par rapport à l'année précédente est due, en particulier, au relèvement du taux de TVA de 0,4 point de pourcentage. Un montant de 3,3 milliards a été versé aux *entreprises de la Confédération*. Effectués sous la forme d'indemnités pour la fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ces transferts ont bénéficié, avant tout, aux entreprises de transport public (sociétés de chemins de fer, CarPostal).

Dépenses de transfert externes (38,3 mrd) : près de la moitié de ces dépenses, soit 18,3 milliards, étaient destinées aux cantons. Ceux-ci ont bénéficié, notamment, de versements périodiques liés à leurs parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle de primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités. Des paiements de transfert à des tiers ont été effectués pour un total de 20,3 milliards. Des versements importants ont été opérés en faveur d'organisations internationales et de l'agriculture ainsi que pour la promotion des énergies renouvelables et pour la recherche.

Dépenses propres

Les dépenses propres se sont élevées à 20,3 milliards. Elles consistaient principalement en dépenses de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

Les *dépenses de personnel* (9,2 mrd) affichent une augmentation de 0,3 milliard par rapport à l'année précédente. Cette évolution découle de hausses d'effectifs et à la compensation partielle du renchérissement accordée au personnel. Les *dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation* (+ 0,2 mrd) ainsi que les *amortissements* de l'infrastructure (+ 0,2 mrd) ont été légèrement supérieurs au niveau de l'année précédente.

RÉSULTAT FINANCIER

Les dépenses d'intérêts liées aux emprunts de la Confédération et aux créances comptables à court terme se sont montées à 1,0 milliard. Les recettes financières comprennent principalement les intérêts sur les prêts accordés, les créances fiscales échues et d'autres avoirs.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Positif, le résultat de l'exercice s'élève à 1,7 milliard.

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

Le résultat annuel positif de 2,1 milliards est dû, en particulier, à Swisscom et à la Poste. Le résultat annuel pour l'ensemble du secteur est légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2023	2024	Δ 2023-24	
			val. abs.	en %
Revenus de prestations de service et de production	27 945	28 429	484	2
Revenus des prestations de service postales	4 240	4 482	242	6
Résultat des services financiers	1 315	1 288	-28	-2
Revenus des services de télécommunication	11 072	11 036	-36	-0
Revenus du domaine de l'armement	1 337	1 274	-63	-5
Revenus du domaine des transports	5 703	5 989	286	5
Contributions de la Confédération	3 370	3 319	-51	-2
Autres revenus de prestations de service	908	1 041	133	15
Autres revenus	4 957	4 838	-119	-2
Revenus opérationnels	32 902	33 267	365	1
Charges de personnel	-12 363	-12 709	-346	3
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-12 338	-12 423	-85	1
Charges de matériel, de biens et de prestations de service	-5 688	-5 962	-274	5
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation	-6 649	-6 460	189	-3
Amortissements et dépréciations	-5 338	-5 394	-56	1
Charges opérationnelles	-30 039	-30 526	-487	2
Résultat opérationnel	2 863	2 741	-122	
Revenus financiers	675	400	-275	-41
Charges financières	-974	-548	426	-44
Résultat financier	-299	-148	151	
Part dans le résultat des sociétés associées	9	7	-2	
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-487	-454	33	-7
Résultat de l'exercice	2 087	2 146	59	

REVENUS OPÉRATIONNELS

D'un montant de 4,5 milliards, les revenus liés aux *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 242 millions (+ 6 %). Cette évolution est due, avant tout, aux mesures prises concernant les tarifs, lesquelles ont permis de compenser largement, dans le domaine logistique, le recul structurel du volume des lettres acheminées.

Présenté en termes nets, le résultat au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. En 2024, ce résultat a atteint 1,3 milliard (- 2 %). La baisse est due au repli des taux d'intérêt, qui s'est traduit par un recul des revenus d'intérêts par rapport à l'année précédente.

Les revenus issus des *prestations de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. S'élevant à 11,0 milliards, le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est comparable à celui de l'année précédente. Il n'englobe encore aucun revenu provenant de Vodafone Italia, car cette société a été acquise par Swisscom au 31 décembre 2024 (voir le chap. B 21).

S'élevant à 1,3 milliard, les revenus du *domaine de l'armement* ont été réalisés par les entreprises RUAG MRO et RUAG International. Tandis qu'ils reculent dans ce dernier cas (domaine civil), où ils ont atteint 0,5 milliard, ils se sont accrus dans celui de RUAG MRO (technique militaire) pour s'établir à 0,8 milliard.

D'un montant de 6,0 milliards, les revenus provenant du *domaine des transports* ont été réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 286 millions, soit de 5 %. Ce bon résultat est lié notamment à la forte demande en matière de transport de voyageurs enregistrée par les CFF et CarPostal.

Les *contributions de la Confédération* au secteur des entreprises se sont élevées à 3,3 milliards (- 2 %). Elles se composent principalement de prestations que verse la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire et d'indemnités dans le domaine du transport régional des voyageurs.

D'un montant de 1,0 milliard, les *autres revenus de prestations* ont augmenté de 133 millions par rapport à l'année précédente (+ 15 %). Ils ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de sécurité aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA, Service d'attribution des sillons).

S'élevant à 4,8 milliards, les *autres revenus* comprennent, en particulier, les prestations propres inscrites à l'actif (2,2 mrd) et les revenus tirés de la location d'immeubles (0,9 mrd). Leur diminution de 119 millions (- 2 %) est essentiellement liée à la baisse des revenus en matière d'énergie et au recul des revenus issus de la participation aux coûts des CFF ; l'année précédente, les revenus contenaient en effet des remboursements dus par les réassureurs en lien avec l'accident survenu dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

En hausse de 3 % par rapport à l'année précédente (+ 346 mio), les *charges de personnel* se sont élevées à 12,7 milliards. D'une part, la somme des salaires versés a augmenté de 247 millions par rapport à l'année précédente (+ 3 %). D'autre part, les charges de prévoyance se sont accrues de 129 millions (+ 16 %). Cette augmentation est principalement imputable aux variations d'évaluation liées aux taux d'escompte utilisés pour calculer les charges de prévoyance.

D'un montant de 12,4 milliards, les *charges de biens et service et charges d'exploitation* sont restées stables par rapport à l'année précédente (+ 1 %). En hausse pour Swisscom, les charges de biens et service et d'exploitation ont diminué pour les CFF du fait que, l'année précédente, elles contenaient encore les coûts liés à l'accident survenu dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

Le volume des *amortissements* s'est également légèrement accru par rapport à l'année précédente (+ 1 %) pour atteindre un total de 5,4 milliards.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'est amélioré de 151 millions par rapport à l'exercice précédent. Tandis que les variations de l'évaluation des instruments dérivés utilisés comme couverture contre les risques de taux et les risques en matière énergétique ont été nettement moindres, tant du côté des charges que de celui des revenus, les charges d'intérêts nettes ont fléchi, notamment pour Swisscom. Cela est dû aux différentes échéances de paiement concernant la levée des capitaux et le prix d'achat payé pour l'acquisition de Vodafone Italia.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

S'élevant à 2,1 milliards, le résultat annuel du secteur des entreprises est supérieur de 59 millions à celui de l'année précédente. Ont notamment contribué à ce résultat annuel positif Swisscom (1542 mio) et la Poste (328 mio). La plupart des autres entreprises de la Confédération ont, elles aussi, enregistré un résultat positif ou équilibré. En ce qui concerne le résultat positif de Swisscom, il convient toutefois de noter que la moitié de ce montant revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

D'un total de 4,5 milliards, le résultat de répartition positif est lié, en particulier, à celui de l'AVS et de l'assurance-chômage. S'élevant à 3,0 milliards, le résultat des placements est également positif, ce qui permet au secteur d'obtenir un résultat annuel totalisant 7,5 milliards.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2023	2024	Δ 2023-24	
			val. abs.	en %
Cotisations des assurés / de l'employeur	53 303	54 993	1 689	3
Contributions de la Confédération	14 731	15 070	339	2
Contributions des cantons	211	214	4	2
Parts fiscales	3 659	4 757	1 098	30
Autres revenus	50	40	-10	-20
Revenus opérationnels	71 954	75 073	3 120	4
Prestations en espèces et en nature	-66 206	-68 979	-2 773	4
Charges administratives	-1 605	-1 602	3	-0
Charges opérationnelles	-67 812	-70 581	-2 769	4
Résultat opérationnel	4 142	4 492	350	
Résultat des placements	1 853	3 015	1 162	
Résultat financier	1 853	3 015	1 162	
Résultat de l'exercice	5 994	7 507	1 513	

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que par des contributions provenant des collectivités publiques (en particulier de la Confédération). Le résultat de répartition indique si les cotisations et les contributions fournies permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 4,5 milliards, le résultat de répartition consolidé des assurances sociales de la Confédération est nettement positif, en particulier en ce qui concerne le résultat opérationnel de l'AVS (2,8 mrd), de l'assurance-chômage (1,3 mrd) et des allocations pour perte de gain (APG ; 0,2 mrd), alors qu'il est quasiment équilibré pour l'AI.

RÉSULTAT FINANCIER

Issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS / AI / APG, le résultat financier obtenu est positif (3,0 mrd contre 1,9 mrd en 2023). Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 46,1 milliards (40,6 mrd en 2023). Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

mio CHF	AVS	AI	APG	AC	Autres	Consolidation	2024
Cotisations des assurés / de l'employeur	38 670	6 248	2 230	8 089	24	-268	54 993
Contributions de la Confédération	10 290	4 156	-	586	38	-	15 070
Contributions des cantons	-	-	-	195	19	-	214
Parts fiscales	4 757	-	-	-	-	-	4 757
Autres revenus	2	32	-	5	-	-	40
Revenus opérationnels	53 719	10 436	2 230	8 875	81	-268	75 073
Prestations en espèces et en nature	-50 726	-9 623	-2 029	-6 790	-80	268	-68 979
Charges administratives	-215	-616	-5	-763	-1	-	-1 602
Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	-	-216	-	-	-	216	-
Charges opérationnelles	-50 941	-10 455	-2 034	-7 553	-81	484	-70 581
Résultat opérationnel	2 778	-19	196	1 322	-	216	4 492
Résultat des placements	2 559	254	125	77	-	-	3 015
Revenus d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	216	-	-	-	-	-216	-
Résultat financier	2 775	254	125	77	-	-216	3 015
Résultat de l'exercice	5 553	235	321	1 399	-	0	7 507

AVS

L'AVS affiche un résultat de répartition de 2778 millions (2023 : 1229 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières ayant toutefois progressé moins fortement (+ 2,0 %) que les secondes (+ 5,0 %). Les recettes regroupent les cotisations des assurés et des employeurs (+ 3,3 %), la contribution de la Confédération (+ 2,0 %) et les parts d'impôts revenant à l'AVS (+ 30 %). Ces dernières proviennent de l'impôt sur les maisons de jeu et de la TVA. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'AVS bénéficie d'un financement supplémentaire assuré au moyen d'un relèvement de 0,4 point de pourcentage de TVA décidé dans le cadre de la réforme AVS 21, lequel a engendré une forte hausse de la part de cet impôt revenant à l'assurance.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (40,3 mrd) a produit un rendement de 7,21 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 2559 millions. L'AVS a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 5553 millions.

ASSURANCE-INVALIDITÉ (AI)

L'AI affiche un résultat de répartition de - 19 millions (2023 : 50 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières s'étant toutefois accrues davantage (+ 3,9 %) que les secondes (+ 3,2 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (3,9 mrd) a généré un rendement de 7,13 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 254 millions. L'AI a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 235 millions.

ALLOCATION POUR PERTE DE GAIN (APG)

L'APG affiche un résultat de répartition de 196 millions (2023 : 173 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières ayant toutefois progressé moins fortement (+ 2,4 %) que les secondes (+ 3,3 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'APG (2,0 mrd) a généré un rendement de 7,13 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 125 millions. L'APG a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 321 millions.

ASSURANCE-CHÔMAGE (AC)

L'AC affiche un résultat de répartition de 1322 millions (2023 : 2638 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières s'étant toutefois accrues davantage (+ 26,1 %) que les secondes (+ 2,9 %). La hausse des dépenses par rapport à l'année précédente est liée à l'augmentation du taux de chômage.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS / UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes :

Administration générale de la Confédération

Fonds dotés d'un compte spécial

Unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Assurances sociales de la Confédération

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds dotés d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire ainsi que l'aménagement de celle-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes affectées et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur d'au moins 606 millions complètent chaque année le FIF (2024 : 623 mio). Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les *prestations à caractère monopolistique* concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité* relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

Fournissent des prestations à caractère monopolistique : domaine des EPF, HEFP, METAS, Innosuisse, Pro Helvetia, MNS.

Assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité : FINMA, IPI, IFSN, ASR, ASRE, SCH, Service suisse d'attribution des sillons, Swissmedic

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Ces entreprises fournissent leurs prestations en fonction des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG International Holding SA, RUAG MRO Holding SA, Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS / AI), l'APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service, de maternité et de paternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée : toutes les contributions sont versées aux trois fonds de compensation AVS / AI / APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne bénéficie pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition assure le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. En principe, les conditions-cadres énoncées ci-dessous s'appliquent.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FORTA forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération. On distingue, d'une part, les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis) et, d'autre part, les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années dans des domaines importants.

Le Parlement assure le pilotage non seulement des dépenses et des charges, mais il peut aussi, au besoin, influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier.

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve leurs comptes chaque année. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches, même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à permettre une action à court, moyen et long termes.

Fondé sur des bases légales, le pilotage est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation de ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux organes dirigeants les plus hauts que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont lieu, en général, plusieurs fois par an. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant la réalisation des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond, pour l'essentiel, à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer sur elles une influence à court terme.

33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération est plus complet que le compte de la Confédération. Toutefois, ce dernier peut être comparé avec le secteur de l'administration fédérale.

Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il regroupe ainsi trois secteurs.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

mio CHF	2024
Compte de résultats	
Résultat de l'exercice	11 350
Secteur de l'administration fédérale	1 697
Secteur des entreprises	2 146
Secteur des assurances sociales	7 507

Le résultat du secteur de l'administration fédérale n'est pas identique à celui du compte de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les résultats annuels de l'un et de l'autre :

Participations de la Confédération : dans le compte de la Confédération, la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises de la Confédération (2484 mio) est comptabilisée en tant que résultat des participations. Dans l'optique consolidée, seul le résultat des participations dans des sociétés associées (379 mio) est comptabilisé pour le secteur de l'administration fédérale. Le résultat des participations de la Confédération entièrement consolidées (2105 mio) est, pour sa part, attribué au secteur des entreprises.

Prêts remboursables conditionnellement : dans le compte de la Confédération, les contributions aux investissements dans le percement de tunnels et les prêts remboursables conditionnellement pour le financement de l'infrastructure ferroviaire sont amortis directement à titre de charges. Dans l'optique consolidée, les versements effectués à ce titre engendrent, en revanche, la création d'actifs d'infrastructure. C'est pourquoi leur saisie au compte de résultats fait l'objet d'une contre-passation dans le compte consolidé.

Fonds et administration décentralisée : le secteur de l'administration fédérale comprend, outre le compte de la Confédération, les résultats des fonds dotés d'un compte spécial (FIF et FORTA) et les unités de l'administration décentralisée essentiellement financées par le biais d'impôts.

PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Compte de la Confédération				CCC (administration fédérale)	
Résultat de l'exercice	2131	- 2105	757	915	1697
		Participations de la Confédération	Prêts remboursables conditionnellement	Fonds et administration décentralisée	Résultat de l'exercice

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé est fondé sur l'optique des résultats. Le *compte de résultats* est établi en application du principe de la comptabilisation par exercice. Dans le compte de la Confédération, est déterminante non seulement l'optique des résultats, mais aussi l'optique du financement.

Dans cette dernière, le *solde de financement* est l'élément déterminant. Présentant une structure axée sur les exigences du frein à l'endettement, le *solde de financement* constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les deux types de comptes :

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION : PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU SOLDE DE FINANCEMENT

Compte de la Confédération			Compte de la Confédération		
Résultat de l'exercice	2131	- 1700	- 511	- 80	Solde de financement
		Participations de la Confédération	Actifs d'infrastructure		

Différences entre l'optique des résultats et l'optique du financement

Participations de la Confédération : sont pris en compte dans le solde de financement non pas la variation de la part dans le capital propre (2484 mio en 2024), mais uniquement les dividendes effectivement encaissés (784 mio en 2024). Pour le solde de financement, l'accroissement du capital propre ne constitue pas un élément déterminant, car la majeure partie du montant obtenu à ce titre est affecté au développement des activités de l'entreprise concernée. Ne joue un rôle décisif pour la gestion des finances fédérales que le montant versé à la Confédération en sa qualité de propriétaire. Le compte de résultats, en revanche, prend en considération (sauf exception) la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises.

Amortissements et investissements : le solde de financement prend en considération non pas les amortissements, mais les investissements effectifs réalisés au cours de l'exercice. Les amortissements ne fournissent pas d'indication utile à la gestion politique, car la diminution de la valeur d'un actif immobilisé résulte de décisions prises précédemment en matière d'investissement et ne peut plus être influencée. Le compte de résultats, en revanche, enregistre la diminution, avec incidence sur le résultat annuel, de la valeur du patrimoine inscrit au bilan sous la forme d'amortissements et de réévaluations ainsi que les prélèvements effectués sur les stocks. Au final, les investissements inscrits à la charge du solde de financement ont été supérieurs de 511 millions à la diminution de valeur portée au compte de résultats.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES REGROUPE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS :

sous-secteur de la Confédération ;
 sous-secteur des cantons ;
 sous-secteur des communes ;
 sous-secteur des assurances sociales.

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur « Administrations publiques ». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur le critère de l'influence dominante, appliqué dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur « Confédération » selon la statistique financière ne sont pas identiques. Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur « Confédération » est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes : Fonds national suisse, Suisse Tourisme, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur « Assurances sociales » et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur « Assurances sociales » de la statistique financière.

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du *sous-secteur des administrations publiques* de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du « coût d'acquisition amorti » (*at amortized cost*).

TABLE DES MATIÈRES

B	RAPPORT FINANCIER	33
1	COMPTE ANNUEL	37
11	COMPTE DE RÉSULTATS	37
12	BILAN	38
13	COMPTE DES FLUX DE FONDS	39
14	ÉTAT DU CAPITAL PROPRE	40
2	ANNEXE AU COMPTE ANNUEL	43
21	PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ	43
22	PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION	45
23	PRÉSENTATION DU COMPTE ANNUEL	50
24	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	63

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2023	2024	Chiffre à l'annexe
Recettes fiscales	74 784	79 245	1
Revenus de prestations de service et de production	25 981	26 627	2
Revenus provenant des assurances sociales	52 306	53 951	3
Autres revenus	7 145	6 851	4
Revenus opérationnels	160 215	166 674	
Charges de personnel	-20 022	-20 587	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-20 797	-21 040	6
Dépenses de transfert	-36 554	-38 266	7
Charges liées aux assurances sociales	-66 208	-68 979	3
Amortissements et dépréciations	-8 649	-8 850	15/16
Charges opérationnelles	-152 230	-157 722	
Résultat opérationnel	7 985	8 951	
Résultat financier	786	2 452	8
Part dans le résultat des sociétés associées	110	400	17
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-487	-454	9
Résultat de l'exercice	8 394	11 350	
<i>Part de la Confédération</i>	<i>7 553</i>	<i>10 605</i>	
<i>Participations minoritaires</i>	<i>841</i>	<i>745</i>	

12 BILAN

mio CHF	2023	2024	Chiffre à l'annexe
Actif	361 558	387 769	
Liquidités et placements à court terme	48 491	56 480	11
Créances	23 792	24 933	12
Placements financiers	118 422	123 278	13
Comptes de régularisation actifs	7 893	8 637	
Avoirs courants et avoirs différés en matière d'impôts sur les revenus	677	785	
Stocks	4 709	4 690	14
Immobilisations corporelles	141 096	145 752	15
Immobilisations incorporelles	9 893	15 742	16
Participations	6 283	6 788	17
Avoirs de prévoyance en faveur du personnel	304	684	21
Passif	361 558	387 769	
Capitaux de tiers	293 289	307 748	
Engagements courants	26 258	29 603	18
Comptes de régularisation passifs	12 243	13 366	
Engagements financiers	112 223	120 460	19
Avoirs de clients	90 310	89 966	19
Engagements courants et engagements différés en matière d'impôts sur les revenus	1 483	1 712	
Provisions	40 921	41 922	20
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	3 488	4 268	21
Autres engagements	6 364	6 453	22
Capital propre	68 269	80 020	
Participations minoritaires	9 040	9 288	
Capital propre Confédération	59 230	70 732	
Fonds affectés	60 064	68 425	
Capital propre distinct	-835	2 308	

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

mio CHF	2023	2024
Total des flux de fonds	-9 815	7 989
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	15 660	20 842
Résultat de l'exercice	8 394	11 350
Amortissements et dépréciations	8 650	8 850
Résultat des participations associées	-110	-400
Bénéfices provenant de ventes	-167	-236
Augmentation / diminution des provisions, en termes nets	-2 518	791
Gains / pertes de change sans incidences sur les liquidités	204	-2 694
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	135	861
Variation des autres actifs opérationnels nets	1 071	2 321
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-11 175	-19 713
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 385	-11 465
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	377	450
Acquisition de participations et de filiales	-268	-7 421
Vente de participations et de filiales	44	11
Investissements nets dans des placements financiers	38	-1 305
Dividendes et bénéfices perçus	18	17
[Geldfluss aus Finanzierungstätigkeit]	-14 299	6 859
Entrées/sorties de fonds liées aux avoirs de clients	-1 327	-347
Contraction/remboursement d'emprunts en termes nets	2 214	5 742
Acquisition/remboursement de papiers monétaires en termes nets	-545	-5 279
Contraction/remboursement de prêts bancaires en termes nets	-317	3 005
Emprunts/remboursements nets liés à des opérations de mise en pension	-11 526	4 390
Conclusion/remboursement d'autres engagements financiers en termes nets	-2 265	-82
Augmentation de capital	0	-4
Versement de gains et de dividendes	-559	-559
Variation des participations minoritaires	27	-6

ÉTAT DU FONDS ARGENT

mio CHF	2023	2024
État des liquidités et des placements à court terme au 01.01	58 306	48 491
Augmentation (+) / Diminution (-)	-9 815	7 989
État des liquidités et des placements à court terme au 31.12	48 491	56 480

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

mio CHF	Route	Chemins de fer	Assurances sociales	Autres	Total des fonds affectés	Capital-risque	Autre capital propre	Total du capital propre Confédération	Participations minoritaires	Total du capital propre
État au 1.1.2023	4 209	-4 649	46 406	7 192	53 158	5 963	-6 046	53 075	8 794	61 869
Variation des entités spécifiques	-	-	-	4	4	-	-0	4	-	4
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	-1 279	-1 279	-31	-1 310
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	46	46	-0	46
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-120	-120	16	-104
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-26	-26	3	-22
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-131	-131	-65	-196
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	4	4	-	-1 510	-1 507	-77	-1 584
Résultat de l'exercice	-171	1 003	5 994	76	6 903	-	650	7 553	841	8 394
Total des gains et pertes enregistrés	-171	1 003	5 994	80	6 907	-	-860	6 046	764	6 810
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	0	0	-559	-559
Variation des réserves	-	-	-	-	-	344	-344	-	-	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-58	-58	27	-31
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	166	167	15	181
État au 31.12.2023	4 038	-3 646	52 400	7 272	60 064	6 308	-7 143	59 230	9 040	68 269
Modification de la présentation des comptes	-	-	74	-	74	-	-	74	-	74
État au 1.1.2024	4 038	-3 646	52 474	7 272	60 138	6 308	-7 143	59 304	9 040	68 343
Variation des entités spécifiques	-	-	-	-26	-26	-	-	-26	-	-26
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	-478	-478	-19	-497
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	5	5	-	5
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	1 286	1 286	70	1 356
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-14	-14	6	-8
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-42	-42	10	-33
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	-26	-26	-	757	731	68	799
Résultat de l'exercice	-283	1 067	7 507	21	8 312	-	2 293	10 605	745	11 350
Total des gains et pertes enregistrés	-283	1 067	7 507	-5	8 287	-	3 050	11 336	813	12 149
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-0	-0	-559	-559
Variation des réserves	-	-	-	-	-	-515	515	-	-	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-29	-29	-6	-36
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	122	122	1	123
État au 31.12.2024	3 755	-2 578	59 981	7 267	68 425	5 793	-3 485	70 732	9 288	80 020

CATÉGORIES DE CAPITAL PROPRE

Ressources affectées

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Des fonds sont considérés comme affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées :

- Les fonds affectés à la route comprennent le capital propre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et les ressources issues du financement spécial « circulation routière ».
- Les fonds affectés au trafic ferroviaire comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux assurances sociales comprennent le capital propre des assurances sociales AVS / AI / APG et AC.
- Les autres fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Capital-risque

Par ailleurs, le capital-risque fait l'objet d'une catégorie distincte : il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Autre capital propre

L'autre capital propre correspond au solde subsistant après déduction des ressources affectées, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des instruments financiers, ce montant peut fortement varier d'une année à l'autre.

Participations minoritaires

Les chiffres concernant Swisscom SA et BLS Réseau SA font l'objet d'une intégration globale dans le compte consolidé, car la Confédération détient la majorité des participations de ces entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire (51 %). À noter toutefois qu'une part de 49 % du capital propre revient aux actionnaires minoritaires. Les parts détenues dans des participations minoritaires le sont principalement dans ces deux entreprises.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

Conformément à l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS). Le compte annuel est présenté selon le principe de l'image fidèle (*True & Fair View*).

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités sont rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences importantes suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC :

- *Constructions dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire* : dans les comptes des CFF et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.
- *Prévoyance en faveur du personnel* : certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-devant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les recettes issues de l'impôt fédéral direct sont comptabilisées au moment de la facturation par les cantons des parts de la Confédération (principe d'échéance). Leur comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération sont saisies au moment de l'entrée des paiements. Leur comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Inscription au bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus par les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement différent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être décomptabilisées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est également appliqué par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve ainsi accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts / utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail disproportionnée pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus décomptabilisés. Pour des raisons économiques (rapport coûts / utilité), ni les revenus générés par ces transactions, ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont décomptabilisés. Cette dérogation n'affecte que de manière minime le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont, par contre, opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, tandis que les créances et engagements mutuels sont décomptabilisés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

En principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD, ni les revenus fiscaux en résultant et, par conséquent, ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ne sont décomptabilisés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats, ni dans le bilan.

ADAPTATION DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Si une unité de consolidation a procédé à la correction rétroactive (retraitement) de ses chiffres de l'année précédente, les chiffres la concernant dans le compte consolidé de l'année précédente ne sont pas adaptés. Les effets du retraitement sont saisis dans le capital propre sans incidences sur les résultats au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

ACQUISITION DE VODAFONE ITALIA PAR SWISSCOM

En mars 2024, Swisscom a conclu avec Vodafone Group Plc un contrat portant sur l'acquisition intégrale de Vodafone Italia. La transaction a eu lieu le 31 décembre 2024. Vodafone Italia fusionnera avec Fastweb, une filiale de Swisscom, à une date ultérieure. S'élevant à 7,4 milliards, l'acquisition a été financée essentiellement au moyen d'emprunts. Les actifs nets ainsi obtenus comprennent notamment des infrastructures et installations de communication (1,9 mrd), des marques et licences (2,5 mrd) et des relations avec la clientèle (1,5 mrd). Il en résulte une survaleur (*goodwill*) de 1,1 milliard.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du « coût d'acquisition amorti » (*at amortized cost*), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante :

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme générateur de trésorerie.

Les *actifs générateurs de trésorerie* sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable d'*actifs non générateurs de trésorerie* dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes :

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé ;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une *opération avec contrepartie directe*, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de *contrepartie directe*, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante :

Recettes fiscales

Le produit de l'*impôt fédéral direct* est comptabilisé selon le principe d'échéance. En règle générale, les cantons ne facturent l'impôt que l'année suivante. Si, à titre exceptionnel, la facturation est établie au cours de l'année fiscale, les revenus font l'objet d'une régularisation par exercice. Les versements anticipés sont portés au bilan en tant qu'engagements. Compte tenu du délai de déclaration fixé par les cantons, l'impôt est comptabilisé auprès de la Confédération avec un décalage d'un mois.

Le *produit de la taxe sur la valeur ajoutée* est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Les parts du produit fiscal qui reviennent aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), est comptabilisé au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci :

Biens meubles	
Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc.	3-15 ans
Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus	3-20 ans
Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux	10-33 ans
Matériel informatique, systèmes de communication	2-10 ans
Mobilier	3-20 ans
Installations, installations de stockage, installations d'exploitation	3-25 ans
Biens-fonds et bâtiments	
Biens-fonds	Durée illimitée
Bâtiments, constructions	10-75 ans
Constructions hydrauliques	40-80 ans
Biens d'armement	
Systèmes principaux (systèmes A)	10-75 ans
Infrastructures relatives à la communication	
Installations techniques (câbles, canaux)	30-40 ans
Installations techniques (installations de transmission et de commutation)	3-15 ans
Autres installations	3-15 ans
Infrastructures relatives aux routes nationales	
Routes, ponts	30 ans
Tunnels	50 ans
Installations électromécaniques	10 ans
Infrastructures ferroviaires	
Installations techniques (câbles, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact	10-33 ans
Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure	25-50 ans
Excavation de tunnels	80 ans

Le *matériel d'armement* porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus dans les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement restant pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées à ces types de matériel d'armement sont donc comptabilisées au moment de leur acquisition, à l'exception des systèmes principaux, et ne sont pas attribuées en fonction de la durée d'utilisation.

Les *objets d'art* appartenant à la Confédération ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient :

Survaleur	Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation
Logiciels	Selon durée de vie ou d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques)	Selon durée de vie ou d'utilisation

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations :

Dans le cas des *participations dans des sociétés associées*, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est considérée généralement comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme *autres participations* les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont portées au bilan dans les « Immobilisations financières » et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (*at equity*) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du CCC, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du CCC, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition (*at cost*)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

Conformément à la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Les bénéfices et pertes résultant de modifications de plans sont comptabilisés avec incidences sur le résultat, à condition que les paramètres du partage des risques ne soient pas pris en considération dans l'évaluation de l'engagement. Si l'évaluation se fonde sur le principe du partage des risques, les effets de la modification du plan de prévoyance sont enregistrés dans le capital propre sans incidences sur le résultat.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres utilisés et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. Le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse visées par la norme IPSAS 39. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations en matière de personnel (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont comptabilisées à titre de provisions (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si une sortie de fonds n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, l'opération concernée est comptabilisée avec les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 PRÉSENTATION DU COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

mio CHF	2023	2024
Recettes fiscales	74 784	79 245
Impôt fédéral direct	27 835	29 806
Personnes physiques	13 344	14 246
Personnes morales	14 491	15 559
Taxe sur la valeur ajoutée	25 148	26 930
Ressources générales de la Confédération	20 129	20 683
Fonds affectés	5 019	6 247
Impôt anticipé	6 445	6 913
Impôt anticipé (Suisse)	6 439	6 897
Retenue d'impôt, États-Unis	6	16
Droits de timbre	2 181	2 398
Droit de timbre d'émission	219	229
Droit de timbre de négociation	1 164	1 335
Droit sur les quittances de primes et autres	798	834
Autres impôts à la consommation	7 992	7 988
Impôts sur les huiles minérales	4 341	4 383
Impôt sur le tabac	2 025	1 997
Supplément perçu sur le réseau	1 226	1 224
Impôt sur les boissons spiritueuses	288	276
Impôt sur la bière	112	109
Recettes fiscales diverses	5 183	5 211
Redevances sur la circulation	2 502	2 692
Droits de douane	1 184	738
Impôt sur les maisons de jeu	364	358
Taxes d'incitation et autres recettes fiscales	1 133	1 423

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

mio CHF	2023	2024
Revenus de prestations de service et de production	25 981	26 627
Revenus des prestations de service postales	4 240	4 482
Revenus des prestations de service postales	4 240	4 482
Résultat des services financiers	1 314	1 287
Revenus des services financiers	1 868	1 815
Charges des services financiers	-554	-529
Revenus des services de télécommunication	11 072	11 036
Services suisses de télécommunication	8 516	8 363
Services étrangers de télécommunication	2 556	2 672
Revenus du domaine de l'armement	824	718
Technique militaire	181	235
Domaine civil	643	482
Revenus des transports	5 703	5 989
Transport des voyageurs, rail	3 731	3 974
Transport des voyageurs, route	393	442
Transport de marchandises, rail	745	732
Revenus accessoires opérationnels, rail	188	182
Contributions / indemnités des cantons	647	659
Autres revenus de prestations de service	2 827	3 116
Navigation aérienne	411	415
Résultat des services d'assurance	-8	105
Poste, marchandises commerciales	99	98
Prestations de service, recherche / sciences, EPF	636	651
Autres prestations de service	1 689	1 847

3 REVENUS ET CHARGES DES ASSURANCES SOCIALES

mio CHF	2023	2024
Résultat net des assurances sociales	-13 900	-15 028
Revenus des assurances sociales	52 306	53 951
Cotisations des assurés / de l'employeur	53 517	55 261
Contributions des cantons / autres revenus	260	253
Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation	-1 471	-1 563
Charges des assurances sociales	-66 206	-68 979
Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-49 742	-50 726
Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI)	-9 414	-9 622
Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG)	-1 981	-2 029
Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture	-83	-80
Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS)	-4 986	-6 521

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales au sens strict (revenus et charges des assurances sociales). Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

mio CHF	2023	2024
Autres revenus	7 145	6 851
Prestations propres portées à l'actif	2 235	2 332
Chemins de fer	1 487	1 553
Autres	747	779
Revenus provenant d'immeubles	958	989
Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires	696	729
Immeubles de la Confédération	82	81
Autres	181	179
Autres revenus relevant de la puissance publique	894	790
Compensations, amendes	184	119
Revenus de concessions et de la vente aux enchères de contingents	376	404
Dons, legs aux EPF	159	131
Autres revenus provenant de libéralités, patentes	175	135
Autres revenus	3 058	2 740
Contributions des cantons au FIF	606	623
Autres revenus divers	2 452	2 117

5 CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2023	2024
Charges de personnel	-20 022	-20 587
Salaires et traitements	-16 567	-16 987
Charges de prévoyance	-1 714	-1 926
Autres charges de personnel	-1 742	-1 674

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2023	2024
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-20 797	-21 040
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service	-6 476	-6 235
Charges liées aux immeubles et loyers	-2 062	-2 050
Charges informatiques	-1 863	-1 939
Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée	-1 573	-1 869
Autres charges de biens et services	-487	-503
Autres charges d'exploitation	-8 336	-8 443

7 DÉPENSES DE TRANSFERT

mio CHF	2023	2024
Dépenses de transfert	-36 554	-38 266
Cantons	-24 895	-26 086
Parts des cantons aux recettes de la Confédération	-7 425	-7 891
Péréquation des finances	-3 788	-4 033
Réduction individuelle de primes (RIP)	-3 044	-3 344
Indemnités aux cantons	-2 760	-2 986
Paiements directs versés dans l'agriculture	-2 791	-2 797
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 941	-2 015
Autres contributions aux cantons	-3 147	-3 020
Tiers	-11 658	-12 180
Contributions à des organisations internationales	-2 224	-2 053
Contributions aux institutions chargées d'encourager la recherche	-1 270	-1 248
Redistribution des taxes d'incitation	-799	-854
Autres contributions à des tiers	-7 366	-8 024

8 RÉSULTAT FINANCIER

mio CHF	2023	2024
Résultat financier	786	2 452
Revenus financiers	3 004	4 166
Revenus des intérêts	924	1 127
Revenus de participations financières	383	433
Ajustements de la valeur vénale	1 544	2 197
Autres revenus financiers	154	410
Charges financières	-2 218	-1 713
Charges d'intérêts	-1 357	-1 428
Charges de financement	-37	-36
Dépréciations de placements financiers	-103	-11
Ajustements de la valeur vénale	-568	-138
Autres charges financières	-153	-100

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

mio CHF	2023	2024
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-487	-454
Charges / revenus liés aux impôts courants sur le revenu	-431	-488
Charges / revenus liés aux impôts différés sur le revenu	-56	34

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

mio CHF	Administration fédérale	Entre- prises	Assurances sociales	Consoli- dation	2024
Compte de résultats					
Revenus opérationnels	83 478	33 267	75 073	-25 144	166 674
Charges opérationnelles	-81 760	-30 526	-70 581	25 144	-157 722
Résultat opérationnel	1 718	2 741	4 492	-	8 951
Résultat financier	-415	-148	3 015	-	2 452
Part dans le résultat des sociétés associées	394	7	-	-	400
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-0	-454	-	-	-454
Résultat de l'exercice	1 697	2 146	7 507	-	11 350
Personnel					
Effectifs en équivalents plein temps	60 305	98 700	-	-	159 005

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

mio CHF	2023	2024
Liquidités et placements à court terme	48 491	56 480
Caisse	1 357	1 104
Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers	35 983	42 931
Placements	11 151	12 445

12 CRÉANCES

mio CHF	2023	2024
Créances	23 792	24 933
Créances résultant de livraisons et de prestations	5 723	6 423
Créances fiscales et douanières	10 403	10 925
Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation	4 366	4 508
Autres créances en compte courant	886	790
Autres créances	3 678	3 775
Réévaluations de créance	-1 265	-1 489

13 PLACEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2023	2024
Placements financiers	118 422	123 278
Obligations	69 792	68 401
Autres titres	940	2 448
Actions	9 028	11 045
Placements de fonds	11 517	15 396
Prêts	20 820	21 609
Instruments financiers dérivés	1 102	676
Autres placements financiers	5 223	3 702
<i>dont à court terme</i>	<i>22 332</i>	<i>22 705</i>
<i>dont à long terme</i>	<i>96 091</i>	<i>100 572</i>

14 STOCKS

mio CHF	2023	2024
Stocks	4 709	4 690
Stocks civils et travaux en cours	1 550	1 912
Stocks militaires	3 533	3 172
Réévaluations de stocks	-374	-393

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2024 mio CHF	Acomptes et immobilisations en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastruc- tures, communication	Infrastruc- tures, routes nationales	Infrastruc- tures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 1.1.2024	21 429	42 004	59 357	16 006	28 615	49 649	57 899	274 958
Entrées	8 163	732	70	300	1 026	–	67	10 358
Sorties	-199	-790	-470	-207	-102	-1 412	-358	-3 537
Variation du périmètre de consolidation	33	58	44	–	1 947	–	–	2 082
Transferts	-5 961	1 452	1 162	361	154	1 105	1 707	-21
Écarts de conversion	1	4	2	–	86	–	–	94
État au 31.12.2024	23 465	43 461	60 165	16 460	31 725	49 342	59 315	283 934
Amortissements cumulés								
État au 1.1.2024	-25	-25 860	-30 724	-13 031	-20 067	-24 011	-20 144	-133 863
Amortissements	-125	-1 993	-1 068	-473	-1 052	-1 663	-1 226	-7 600
Dépréciations	-7	-2	-5	–	-1	–	-0	-15
Sorties	132	735	444	207	102	1 412	281	3 312
Variation du périmètre de consolidation	–	-1	–	–	–	–	–	-1
Transferts	1	23	17	–	2	-0	-0	43
Écarts de conversion	–	-0	-2	–	-57	–	–	-59
État au 31.12.2024	-24	-27 099	-31 338	-13 298	-21 072	-24 262	-21 090	-138 182
Valeur figurant au bilan au 31.12.2024	23 442	16 362	28 827	3 162	10 653	25 080	38 226	145 752

2023 mio CHF	Acomptes et immobilisations en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastruc- tures, communication	Infrastruc- tures, routes nationales	Infrastruc- tures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 1.1.2023	20 273	41 491	58 082	17 175	27 849	48 970	56 693	270 533
Entrées	8 111	780	128	261	1 252	0	66	10 599
Sorties	-11	-1 429	-623	-1 517	-286	-1 470	-341	-5 677
Variation du périmètre de consolidation	-3	-23	12	–	–	–	–	-14
Transferts	-6 936	1 199	1 766	87	150	2 149	1 481	-105
Écarts de conversion	-5	-14	-8	–	-350	–	–	-378
État au 31.12.2023	21 429	42 004	59 357	16 006	28 615	49 649	57 899	274 958
Amortissements cumulés								
État au 1.1.2023	-19	-25 295	-30 260	-13 967	-19 455	-23 889	-19 180	-132 065
Amortissements	-0	-1 926	-1 044	-581	-1 083	-1 591	-1 263	-7 488
Dépréciations	-6	-6	-4	–	-49	-0	–	-66
Dissolution de dépréciations	–	11	1	–	–	–	–	12
Sorties	2	1 323	563	1 517	285	1 470	291	5 449
Variation du périmètre de consolidation	–	26	1	–	–	–	–	27
Transferts	-1	0	17	–	3	-0	7	26
Écarts de conversion	–	7	4	–	232	–	–	242
État au 31.12.2023	-25	-25 860	-30 724	-13 031	-20 067	-24 011	-20 144	-133 863
Valeur figurant au bilan au 31.12.2023	21 403	16 144	28 633	2 975	8 548	25 638	37 754	141 096

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (9,6 mrd), les projets de construction ainsi que les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (8 mrd).

Le poste « Biens meubles / autres immobilisations corporelles » comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (8,2 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2024 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2024	914	6 971	9 333	2 299	19 517
Entrées	516	0	593	125	1 234
Sorties	-6	-	-381	-205	-591
Variation du périmètre de consolidation	58	1 333	462	4 039	5 892
Transferts	-498	-0	416	41	-41
Écarts de conversion	-0	26	30	9	65
État au 31.12.2024	985	8 330	10 453	6 308	26 076
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2024	-9	-1 229	-7 003	-1 383	-9 624
Amortissements	-5	-	-979	-215	-1 200
Dépréciations	-	-31	-5	-	-36
Sorties	5	-	378	191	574
Variation du périmètre de consolidation	-	1	0	-	1
Transferts	7	0	-5	-0	2
Écarts de conversion	-	-19	-26	-6	-51
État au 31.12.2024	-2	-1 278	-7 641	-1 414	-10 334
Valeur figurant au bilan au 31.12.2024	983	7 052	2 813	4 894	15 742

2023 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2023	1 025	6 980	8 424	2 157	18 586
Entrées	561	-	583	147	1 291
Sorties	-5	-	-267	-30	-301
Variation du périmètre de consolidation	-	99	27	44	170
Transferts	-667	-	693	13	38
Écarts de conversion	-0	-108	-126	-33	-267
État au 31.12.2024	914	6 971	9 333	2 299	19 517
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2023	-9	-1 307	-6 421	-1 240	-8 977
Amortissements	-1	-	-899	-197	-1 096
Dépréciations	-0	-1	-10	-	-11
Sorties	1	-	259	27	287
Variation du périmètre de consolidation	-	4	2	2	7
Transferts	-	-	-44	-0	-44
Écarts de conversion	-	76	111	24	210
État au 31.12.2024	-9	-1 229	-7 003	-1 383	-9 624
Valeur figurant au bilan au 31.12.2023	905	5 742	2 330	915	9 893

17 PARTICIPATIONS

2024 mio CHF	BLS SA	Chemin de fer rhétique (RhB)	Matterhorn Gotthard Infra- struktur SA	Autres ETC	Banques de dévelop- pement	Pays en dévelop- pement ou en transition	Autres	Total
Participations								
État au 1.1.2023	539	1 309	596	1 765	948	325	663	6 144
Entrées	-	-	-	-	51	44	21	117
Sorties	-	-	-	-	-	-25	-3	-28
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-18	-18
Part du résultat net figurant au compte de résultats	-4	-54	41	110	-	-	17	110
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	49	-	-	-3	46
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	3	-65	-62
Écarts de conversion	-	-	-	-	-77	-23	75	-25
État au 31.12.2023	535	1 255	637	1 924	922	324	687	6 283
Entrées	-	-	-	-	52	66	58	177
Sorties	-	-	-	-	-	-33	-9	-42
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-17	-17
Part du résultat net figurant au compte de résultats	5	67	60	240	-	-	28	400
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	-1	-	-	6	5
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-24	-23	-47
Écarts de conversion	-	-	-	-	56	-26	-1	29
État au 31.12.2024	541	1 321	696	2 163	1 031	307	729	6 788

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de ces entreprises. Pour cela, le capital propre des ETC est évalué conformément aux normes IPSAS. Ces dernières traitent les éléments suivants différemment des prescriptions comptables des ETC :

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des *prêts remboursables conditionnellement* pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement de ces prêts est lié à des conditions qui ne sont généralement pas réunies. Dans les comptes des ETC, les prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagements. Quelle que soit leur forme juridique, les prêts reçus doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre des ETC.
- La Confédération accorde à fonds perdu aux ETC des *contributions aux investissements dans les travaux de percement de tunnels*. Conformément à l'ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidences sur les résultats et ne sont donc pas inscrits au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations détenues en devises étrangères sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

mio CHF	2023	2024
Engagements courants	26 258	29 603
Engagements résultant de livraisons et de prestations	5 262	5 690
Engagements fiscaux et douaniers	13 946	16 437
Comptes courants	5 421	6 102
Autres engagements	1 629	1 374

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2023	2024
Engagements financiers	202 533	210 425
Avoirs de clients	90 310	89 966
Emprunts	80 958	87 464
Engagements résultant de papiers monétaires	15 606	10 488
Engagements issus d'opérations de mise en pension	4 100	8 490
Prêts bancaires	3 440	6 474
Engagements résultant d'un leasing financier	742	447
Valeurs de remplacement négatives	778	1 054
Autres engagements financiers	6 599	6 042
<i>dont à court terme</i>	<i>119 694</i>	<i>119 701</i>
<i>dont à long terme</i>	<i>82 838</i>	<i>90 725</i>

20 PROVISIONS

mio CHF	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Démolition, remise en état, élimination	Prestations en faveur de l'employé	Cautionnements	Autres	Total
État au 1.1.2023	30 000	1 816	2 312	3 244	1 362	1 205	3 501	43 440
Constitution	-	130	13	282	133	8	1 100	1 666
Dissolution	-1 900	-	-	-206	-22	-8	-321	-2 457
Utilisation	-	-173	-24	-70	-59	-382	-980	-1 687
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	13	2	-	-51	-36
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	0	-	-1	-1
Écarts de conversion	-	-	-	-0	-1	-	-3	-4
Transferts	-	0	-	10	4	-	-13	0
État au 31.12.2023	28 100	1 773	2 302	3 272	1 420	824	3 231	40 921
Modification de la présentation des comptes	-	-	-	-	-	-	25	25
État au 1.1.2024	28 100	1 773	2 302	3 272	1 420	824	3 256	40 946
Constitution	21 473	137	51	95	102	8	1 074	22 940
Dissolution	-	-	-	-13	-50	-20	-692	-774
Utilisation	-19 973	-169	-20	-92	-61	-242	-809	-21 366
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	9	2	-	-19	-8
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	16	-	169	185
Écarts de conversion	-	-	-	0	-1	-	-0	-1
Transferts	-	-	-	-0	-	-1	1	-
État au 31.12.2024	29 600	1 741	2 332	3 271	1 429	570	2 979	41 922
<i>dont à court terme</i>	-	177	-	78	608	159	715	1 737
<i>dont à long terme</i>	29 600	1 564	2 332	3 193	821	411	2 264	40 185

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision couvre les demandes de remboursement attendues ultérieurement au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un paiement a déjà été comptabilisé. Elle est particulièrement difficile à calculer en raison de la conception particulière de cet impôt. La Confédération perçoit de la part des contribuables des montants très importants, qui peuvent faire l'objet de demandes de remboursement partiel ou total par les ayants droit. La Confédération ne sachant pas qui sont les ayants droit ni quel sera leur comportement, les remboursements attendus doivent faire l'objet d'estimations entourées d'incertitudes considérables.

ASSURANCE MILITAIRE

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents gère l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. Lorsqu'un cas d'assurance ouvre droit à une rente de l'assurance militaire, des provisions doivent être constituées en vue d'honorer les engagements attendus au titre de cette rente. Les provisions sont constituées selon des méthodes actuarielles.

CIRCULATION MONÉTAIRE

La Confédération est tenue de reprendre et de rembourser, si nécessaire, toutes les pièces de monnaie mises en circulation par la BNS. Une provision est donc constituée pour ces pièces. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue. Le montant de la provision correspond par conséquent à 65 % de la valeur nominale des pièces de monnaie en circulation.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les provisions constituées au titre des frais de démantèlement, de remise en état et de gestion des déchets portent notamment sur l'ancien dépôt de munitions de Mitholz, le démantèlement d'installations de télécommunication et la désaffectation de centrales nucléaires ainsi que la gestion des déchets radioactifs.

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

CAUTIONNEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du bénéficiaire si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement. Dans le cas des garanties et cautionnements pour lesquels le risque de perte peut être estimé avec une certaine fiabilité, la perte attendue donne lieu à la constitution d'une provision. Une grande partie des provisions constituées concernent les crédits COVID-19 garantis par des cautionnements solidaires.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions concernent notamment les provisions pour sinistres, les primes non acquises, les procédures réglementaires et en droit de la concurrence ainsi que les remboursements dus pour des taxes perçues.

21 ENGAGEMENTS / AVOIRS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Conformément à la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation de prévoyance juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

mio CHF	2023	2024
Engagement de prévoyance	3 488	4 268
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	41 964	46 665
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-38 476	-42 397
Avoirs de prévoyance	-304	-684
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	46 550	47 587
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-46 854	-48 272

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan s'est accru de 0,8 milliard en 2024, passant ainsi à 4,3 milliards. Comme l'année précédente, plusieurs unités présentent, en outre, un avoir net de prévoyance en faveur du personnel. Inscrit à l'actif du bilan, cet avoir s'élève à 0,7 milliard (2023 : 0,3 mrd). L'augmentation, de 5,7 milliards au total, de la valeur actuelle des engagements de prévoyance est principalement due à la baisse du niveau des taux d'intérêt par rapport à l'année précédente. En effet, une diminution des taux engendre une appréciation des engagements de prévoyance. Grâce aux résultats positifs obtenus en 2024 au titre des placements, la fortune de prévoyance s'est également accrue (+ 5,3 mrd).

Toutes les répercussions de la réévaluation sont saisies directement dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

mio CHF	2023	2024
Charges de prévoyance	-1 714	-1 926
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	-1 605	-1 794
Modifications du plan de prévoyance	-45	-65
Coûts administratifs	-32	-32
Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance	-1 816	-1 324
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	1 784	1 289

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

mio CHF	2023	2024
Réévaluation comptabilisée dans le capital propre	-1 309	-496
Gains (+) / pertes (-) actuariels	-4 452	-5 778
Modification des hypothèses financières	-4 997	-4 511
Modification des hypothèses démographiques	-6	197
Ajustements fondés sur l'expérience	551	-1 464
Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation)	2 086	5 029
Plafonnement de l'actif	1 058	253

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après :

RÉPARTITION PAR SECTEUR

	Administration générale de la Confédération	Domaine des EPF	Poste	CFF	Swisscom
Effectif des assurés actifs	42 061	21 324	38 798	34 322	16 252
Effectif des bénéficiaires de rentes	27 723	6 308	29 004	25 533	10 092
Taux d'actualisation	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%
Application du partage des risques	oui	oui	oui	oui	oui

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent sur les emprunts d'entreprises de première catégorie.

PARTAGE DES RISQUES (RISK SHARING)

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance sont assumés uniquement par l'employeur. Toutefois, en cas d'assainissement, l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution.

Avec la prise en considération du partage des risques (*risk sharing*) dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance, seule la part de l'engagement qui incombera vraisemblablement à l'employeur est reportée au bilan de ce dernier. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspond davantage à la réalité. En outre, les effets d'une modification des plans sont saisis non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre en tant qu'élément de la réévaluation de l'engagement.

Les grands plans de prévoyance tels que ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom sont évalués compte tenu du principe du partage des risques.

22 AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	2023	2024
Autres engagements	6 364	6 453
Fonds spéciaux	3 546	3 364
Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau	2 829	2 639
Fonds pour dommages d'origine nucléaire	552	557
Caisse de compensation pour allocations familiales	100	105
Autres fonds spéciaux	65	63
Fonds affectés	2 615	2 987
Contributions à la recherche affectées	1 697	1 942
Financements spéciaux	543	651
Autres fonds affectés	375	394
Autres engagements	203	102

23 CAUTIONS ET GARANTIES

mio CHF	Montant max. pouvant être sollicité au 1.1.2024	Montant max. pouvant être sollicité au 31.12.2024	Comptabilisé à titre de provision
Cautions et garanties	18 114	17 348	569
Crédits de transition COVID-19	7 566	6 169	475
Construction de logements à caractère social	3 933	4 073	44
Cautionnements en faveur des PME	302	292	32
Cautionnements cas de rigueur	139	101	18
FMI, arrêté sur l'aide monétaire	3 662	3 662	-
FMI, FFRPC	1 578	1 587	-
Fonds fiduciaire RD du FMI	-	585	-
Entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie	300	300	-
Restructuration des stocks obligatoires	164	135	-
Navigation en haute mer	154	111	-
Autres cautions et garanties	316	334	-

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement. Dès lors, les défauts de paiement attendus doivent être évalués et enregistrés au passif du bilan en tant qu'engagements. Or pour les évaluer, il faut d'abord pouvoir estimer la probabilité de défaillance avec suffisamment de fiabilité. C'est pourquoi le montant des paiements effectifs que la Confédération, en tant que garante, devra effectuer à l'avenir en cas de défaillance est susceptible de s'écarter considérablement du montant inscrit à ce titre au bilan. En outre, il y a des garanties et des cautionnements pour lesquels la Confédération ne prévoit aucune défaillance du débiteur ou pour lesquels elle est incapable d'estimer la probabilité de défaillance avec suffisamment de fiabilité.

Les garanties et cautionnements pour lesquels une provision pour sortie de fonds possible a été constituée sont commentés dans le chapitre concernant les provisions. Les autres sont décrits ci-après :

- *Fonds monétaire international (FMI)* : la Confédération garantit à la Banque nationale suisse le remboursement des crédits que celle-ci octroie au FMI dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire, au *Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* (FFRPC) du FMI ainsi qu'au *Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité* (fonds fiduciaire RD) du FMI.
- *Entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie* : la Confédération se porte garante d'un crédit pris en charge par la fondation Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide internationale dans le domaine de l'assurance-maladie.

- *Restructuration des stocks obligatoires* : conformément à la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP ; RS 531), la Confédération fournit des garanties aux banques qui accordent des prêts pour financer des réserves, qu'elles soient obligatoires ou complémentaires. Elle contribue ainsi à faciliter le financement des marchandises.
- *Navigation en haute mer* : la Confédération cautionne les crédits octroyés aux armateurs pour le financement de navires de haute mer. Elle accorde ces cautionnements en application de la LAP, afin de s'assurer de disposer de navires battant pavillon suisse.

24 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

mio CHF	2023	2024
Engagements conditionnels	1 567	1 468
Cas juridiques	354	309
Démantèlement et élimination	351	364
Autres créances conditionnelles diverses	863	795

Les engagements conditionnels découlant d'actions en justice sont principalement liés à des demandes de remboursement contestées au titre de l'impôt anticipé. Aucun engagement conditionnel n'a été ouvert et aucune provision n'a été constituée pour des actions en justice en lien avec l'acquisition de Credit Suisse par UBS.

Les principaux postes en matière de démantèlement et d'élimination sont les coûts liés aux sites contaminés et à la réduction des nuisances sonores ainsi qu'au démantèlement et à la désaffectation d'immeubles.

Les autres engagements conditionnels sont liés, notamment, à des responsabilités solidaires concernant des contrats de bail et des intérêts du droit de superficie du domaine des EPF.

25 ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DE BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. À la date de clôture, ils s'élevaient à 9,4 milliards (2023 : 8,8 mrd). Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

26 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

mio CHF	2023	2024
Plafond d'engagement de l'ASRE		
Plafond d'engagement de l'ASRE	14 000	14 000
Montant utilisé	9 674	9 870
Taux d'utilisation en %	69,1%	70,5%

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 14 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2024, l'engagement d'assurance se montait à 9,9 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 71 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (8,2 mrd) et les accords de principe (1,7 mrd).

27 PRISE DE CONNAISSANCE PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL

Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2024 le 16 avril 2025.

24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

Participations	Part du capital détenue (en %)	Méthode d'évaluation
Secteur de l'administration fédérale		
Administration générale de la Confédération		
Département des affaires étrangères	100	Intégration globale
Département de l'intérieur	100	Intégration globale
Département de justice et police	100	Intégration globale
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	100	Intégration globale
Département des finances	100	Intégration globale
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	100	Intégration globale
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	100	Intégration globale
Autorités et tribunaux	100	Intégration globale
Comptes spéciaux		
Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)	100	Intégration globale
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt)		
Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)	100	Intégration globale
Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)	100	Intégration globale
Institut fédéral de métrologie (METAS)	100	Intégration globale
Innosuisse	100	Intégration globale
Pro Helvetia	100	Intégration globale
Musée national suisse (MNS)	100	Intégration globale
Sociétés associées importantes		
BLS SA	22	Mise en équivalence
Chemin de fer rhétique (RhB)	43	Mise en équivalence
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	77	Mise en équivalence
Secteur des entreprises de la Confédération		
Entreprises de la Confédération		
<i>Société mère, filiales comprises</i>		
La Poste Suisse SA	100	Intégration globale
Swisscom SA	51	Intégration globale
Skyguide SA	100	Intégration globale
CFF SA	100	Intégration globale
BLS Réseau SA	50	Intégration globale
SIFEM SA	100	Intégration globale
RUAG International Holding SA	100	Intégration globale
RUAG MRO Holding SA	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt)		
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100	Intégration globale
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100	Intégration globale
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100	Intégration globale
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100	Intégration globale
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100	Intégration globale
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	21	Intégration globale
Service suisse d'attribution des sillons (SAS)	100	Intégration globale
Swissmedic	66	Intégration globale
Secteur des assurances sociales de la Confédération		
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	100	Intégration globale
Assurance-invalidité (AI)	100	Intégration globale
Allocations pour perte de gain (APG)	100	Intégration globale
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)	100	Intégration globale
Assurance-chômage (AC)	100	Intégration globale

